



STRIKE

FLASH INFO

RETRAITES : NOS REVENDICATIONS

Du fait de la forte part des primes dans leurs rémunérations, les ICNA ont un des taux de remplacement les plus bas¹.

L'ATC a été pensée et obtenue par le SNCTA pour corriger² cette chute sans équivalent du pouvoir d'achat lors du passage à la retraite. C'est un outil essentiel pour les ICNA dans le cadre contraint de la fonction publique.

Alors que les ICNA vont cotiser deux ans de plus au fond ATC, le SNCTA revendique une augmentation des montants perçus.

Par ailleurs, la valeur de la NBI des ICNA est inférieure à celle des autres corps techniques de la DGAC. Le SNCTA revendique une NBI à 75 points. Cette revalorisation aurait aussi un effet sur les retraites.

1 : 39 % alors que le taux de remplacement est supérieur à 70 % pour plus de la moitié des fonctionnaires de catégorie A ayant des primes ou un indice élevés.

2 : l'ATC permet de monter le taux de remplacement à environ 53 % les 8 premières années de retraite et à 47 % les 5 années suivantes.

**LE SNCTA REVENDIQUE UN TAUX DE REMPLACEMENT DE 70 %.
IL A FAIT DE NOMBREUSES PROPOSITIONS EN CE SENS ET ATTEND
MAINTENANT DES RÉSULTATS.**

